



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 06/2025

Vevey, le 26 mai 2025

Ne pas diffuser
**Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal le jeudi 12 juin 2025**

Réponses de la Municipalité aux vœux concernant la gestion, exercice 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 65ss du Règlement du Conseil communal, du 10 octobre 2014, la Municipalité répond comme suit aux vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2024.

RESSOURCES HUMAINES (RHU)

Vœu 01/2025

La Commission de gestion souhaite que le rapport de chaque service soit unifié systématiquement quant à la présentation du nombre de personnes y travaillant, avec leur fonction, et le nombre d'EPT que cela représente.

Réponse : Le Service des relations humaines se chargera, dès le prochain rapport de gestion, de fournir des tableaux uniformes à tous les services et bureaux de la Ville de Vevey, quant à l'effectif du personnel, en ajoutant, entre autres les EPT occupés pour le personnel fixe et auxiliaire. Chaque service et bureau intégrera ce tableau dans son chapitre, conformément aux directives en lien avec le rapport de gestion. Le même format sera utilisé dans la partie RHU qui présente l'ensemble du personnel de la Ville de Vevey.

Sur la base des tableaux fournis, selon l'exemple ci-dessous, les services et bureaux pourront ensuite donner plus de détails sur leur composition et leur organisation respective, notamment au niveau des fonctions occupées. Cela laissera ainsi l'opportunité aux services et bureaux de présenter leur organisation interne de la manière la plus pertinente pour chaque domaine d'activité. En effet, certains services ayant une multitude de fonctions différentes, insérer cette information directement dans le tableau viendrait alourdir inutilement ce dernier en lui faisant perdre son objectif premier, soit une vue d'ensemble claire et concise des effectifs du service.

Effectif du personnel au 31.12.2024 - Service de la famille, de l'éducation et du sport							
	Fixes		Auxiliaires mensualisés		Auxiliaires horaire variable	Apprentis	Stagiaires
	Nbre de personnes fixes	EPT fixes effectifs	Nbre d'auxiliaires	EPT auxiliaire	Nbre d'auxiliaires	Nbre d'apprentis	Nbre de stagiaires
Service famille, éducation et sport	193	136.79	23	11.71	18	15	10
Direction	3	2.60					
Secteur Education	13	10.30	3	2.20			
Secteur Famille	168	116.34	17	8.36	18	15	10
Secteur Sport	9	7.55	3	1.15			

FAMILLE (FAM/F) - En collaboration avec DUR

Vœu 02/2025

La Commission de gestion souhaite que le Bureau de la durabilité se penche effectivement sur le problème de la gestion des déchets dans les cantines scolaires de Vevey, notamment les restes alimentaires, et y apporte des solutions.

(Concerne l'ensemble des prestations alimentaires)

Réponse : La Charte pour une restauration collective durable (ci-après, la Charte), adoptée en 2023 par la Municipalité, prévoit d'éviter le gaspillage alimentaire. Deux engagements sont assortis à ce principe :

- 1) Mesurer la quantité de déchets alimentaires de manière régulière, identifier leur origine et fixer des objectifs de réduction ;
- 2) Eviter les restes et retours d'assiettes, en achetant, en cuisinant et en servant les bonnes quantités selon les prescriptions de la Société Suisse de Nutrition.

Cette Charte s'applique à l'ensemble de la restauration collective placée sous la responsabilité de la Ville de Vevey, respectivement du service de la famille, de l'éducation et du sport. Ce service gère en effet les structures d'accueil pré et parascolaire et le chalet qui accueille les séjours à la montagne des élèves et enfants veveysans. La restauration proposée provient de trois cuisines de production situées au sein de structures d'accueil pré/parascolaire (Les Ateliers, Les Marionnettes et Les Cèdres), de la cuisine de production du chalet à la montagne (Chalet communal La Cheneau, et durant sa rénovation par la cuisine de production du Chalet « Les Fontaines » loué à un tiers) et de la cuisine de la Fondation Beau-Séjour qui fournit les repas de midi aux deux réfectoires de la Ville, ainsi qu'à deux de ses structures parascolaires.

Les cuisiniers concernés par la Charte tendent au respect de celle-ci. Ainsi, concernant les mesures prises pour éviter le gaspillage alimentaire, ils tiennent compte des prescriptions de la Société Suisse de Nutrition en matière de quantité de nourriture à produire, variant selon l'âge des enfants. De plus, des échanges ont lieu entre les cuisiniers et les lieux de service pour s'assurer de l'adéquation de la production des repas aux besoins des usagères et usagers.

En mars 2025, la Municipalité a adopté un Plan d'action 2025 – 2027 dans le but d'assurer une mise en œuvre commune et traçable de cette Charte. Ce Plan d'action précise les engagements pris (objectifs chiffrés) et identifie les moyens d'en mesurer l'atteinte.

Ainsi, pour cette première année du Plan d'action, les mesures suivantes vont être implémentées concernant les déchets alimentaires :

- Au sein des 4 cuisines de production de la Ville : suivi ponctuel et automatisé de la production des déchets alimentaires par une entreprise suisse, Kitro.
- Au sein des 7 autres structures d'accueil (qui disposent de cuisines de régénération) et des 2 réfectoires scolaires, un suivi ponctuel de la production de déchets alimentaires

sera réalisé par les équipes de cuisine sur place (pesée des retours d'assiette et des restes (surproduction non consommable)).

Un premier bilan de la mise en œuvre du Plan d'action 2025 – 2027 sera réalisé au printemps 2026. Ainsi, des informations chiffrées seront alors disponibles quant aux retours d'assiette et autres restes (retours de bacs). Une analyse de leur origine pourra être réalisée et des objectifs de réduction identifiés.

COHESION SOCIALE (COS) - En collaboration avec URB, BAT, SAI et le Syndic

Vœu 03/2025

La Commission de gestion souhaite que les services concernés Bâtiment (gérance), Service de l'urbanisme et de la mobilité (politique foncière), Cohésion sociale (travail avec les partenaires sociaux) et M. le syndic (par le biais de sa participation à la conférence des syndicats de la Riviera) mettent, en collaboration étroite, une priorité absolue dans la recherche de locaux pour le Hublot et pour un hébergement pour victimes de violences domestiques.

Réponse : Le Service de la cohésion sociale garantit son engagement dans la réalisation de cette priorité commune, en œuvrant activement à mobiliser toutes les ressources et à coordonner ses efforts avec les autres services de la Ville impliqués, afin de répondre efficacement aux besoins en locaux pour le Hublot ainsi qu'à l'hébergement des victimes de violences domestiques.

Vous trouverez, en annexe, un tableau des besoins en locaux que le Service de la cohésion sociale a dressé à la fin de l'année 2024, par priorités, afin de mieux orienter les actions et faciliter une collaboration optimale avec l'ensemble des partenaires concernés.

ACCUEIL ET POPULATION (ACC)

Vœu 04/2025

La Commission de gestion souhaite qu'une solution intermédiaire soit trouvée sur la question de l'affichage libre, qui stagne depuis un an.

Une idée serait de trouver des lieux temporaires dans des lieux de passage où il serait possible de poser des affiches de manière simple, facile et libre.

(Concerne l'affichage associatif / culturel)

Réponse : L'installation, la mise à disposition et l'entretien de nouveaux supports dédiés à l'affichage libre sur le domaine public font l'objet de réflexions entre les services communaux concernés. Ces supports seront mis en place dans le courant de l'année 2025 et cette offre sera ensuite communiquée à large échelle et permettra à celles et ceux qui le souhaitent de promouvoir des événements organisés à Vevey et de lutter contre l'affichage sauvage.

SYSTEMES D'INFORMATION (SYS)

Vœu 05/2025

La Commission de gestion estime qu'il faut réglementer l'usage du téléphone portable au sein de l'administration.

Réponse : Les règles actuelles sont effectivement devenues un peu obsolètes au fur et à mesure de l'évolution des utilisations des téléphones portables et des changements des prix des abonnements mobiles. Le Service des systèmes d'information donnera ainsi suite à ce vœu en faisant évoluer cette réglementation pour mieux l'adapter, et de manière équitable, aux besoins professionnels des collaboratrices et collaborateurs de la Ville et aux conditions commerciales offertes par les opérateurs.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 26 mai 2025

Au nom de la Municipalité
le Vice-Syndic la Secrétaire adj.


Vincent Imhof


Chloé Milner



Membres de la Municipalité délégué.e.s : La Municipalité

Annexe : Tableau des besoins en locaux que le Service de la cohésion sociale a dressé à la fin de l'année 2024 (Vœu 03/2025)

Besoins de locaux pour le Service Cos et ses partenaires (besoins connus) / 31.12.2024

Programme, surfaces d'activité et public

	Priorité	Situation actuelle			Besoin (évolution / nouveau besoin)																																																																															
		Entité	Constats	Surface	Spécifications	Décal																																																																														
C o h é s i o n s o c i a l e		COS - Simplon 14	<ul style="list-style-type: none"> Pas de réception effective Pas de visibilité sur l'extérieur Accès peu pratique pour personnes avec difficultés de mobilité Manque de surfaces pour accueillir des collaborateurs 	Bureaux: 106 m2 + Cuisine: 17 m2 + Mun.: 11 m2 TOTAL 134 m2	Espace ouvert sur l'extérieur permettant : visibilité du service / affichage et promotion actions et activités du service	Dès que possible																																																																														
	H a u t	Ginkgo	Fin de location pour juin 2026	220m2	Un lieu pour Ginkgo devient urgent pour permettre aux prestations (notamment les mesures d'insertion des jeunes financées par le canton) de continuer à exister sinon...	01.07.2026																																																																														
		GG 69	Rénovation à faire		Cela implique si cet espace est utilisé par Ginkgo de reloger les associations et les architectes du deuxième étage.	A déterminer																																																																														
		Maison de quartier Bel Air	Rafranchissement de la peinture réalisés en octobre 2024 Grande salle polyvalente : selon les activités les locaux ont vite bruyants --> panneaux d'insonorisation	138 m2 - 1 grande salle polyvalente	Attention à la question de l'insonorisation	Selon évolution du dossier du PQ																																																																														
		Espace CO			Environ 130m2 ou plus Surface au rez donnant sur la rue, possibilité de mettre des projets/prestations en avant via une vitrine équipé de WC et d'une petite cuisine	A déterminer																																																																														
P a r t e n a i r e s e x t é r i e u r s	H a u t	Anacare	Anciens locaux Nestlé à remettre		Ont une possibilité avec le garage de la Passerelle en tout cas dans l'immédiat Indépendant de l'espace de distribution : en périphérie - facilité d'accès Un local unique plus grand	été 2025																																																																														
	U r g e n t	Hublot	Anciens locaux Nestlé à remettre mi-février		<ul style="list-style-type: none"> A minima 150m2 environ Entre 5 et 6 chambres (+ bureau) Accès à des sanitaires + toilettes (a minima trois) La possibilité de formaliser un salon + cuisine (+ point d'eau) Un espace devant l'entrée ou à l'intérieur pour gérer les admissions Idéalement un local de stockage Facilement accessible en transports en commun 	Mi février 2025																																																																														
		EMS Beau-Séjour	Le bâtiment est devenu vétuste et demande des rénovations importantes. Il ne répond plus aux normes DAEMS en matière d'hébergement des personnes âgées (https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/social/EMS/Professionnel/Constructions/DAEMS_2019.pdf) Nous avons par exemple 18 chambres doubles et 12 chambres à 1 lit, alors que la norme est de disposer avant tout de chambre à 1 lit. La fondation est au bénéfice d'un DDP de 50 ans avec la commune de Vevey	Superficie RF 2 319 m2	<table border="1"> <tr> <td colspan="6">Surfaces nécessaires</td> </tr> <tr> <td>Surface plancher net</td> <td>SPT</td> <td>78 résidente</td> <td>70 m2/résid</td> <td></td> <td>5460</td> </tr> <tr> <td>Surface plancher hébergement</td> <td>SPH</td> <td>79 résidents</td> <td>46 m2/résid</td> <td></td> <td>3588</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Solde de surface pour aménagement et autres</td> </tr> <tr> <td colspan="6">1872</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Aménagements</td> <td>78 résidents</td> <td>16 m2/résid</td> <td></td> <td>1248</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Places de parc</td> <td></td> <td>60 25 m2/pp</td> <td></td> <td>1500</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Total nécessaire</td> </tr> <tr> <td colspan="6">4620</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Surface constructible</td> <td>CUS 1,2</td> <td></td> <td></td> <td>5367</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Total nécessaire</td> </tr> <tr> <td colspan="6">4620</td> </tr> <tr> <td colspan="6">747</td> </tr> </table>	Surfaces nécessaires						Surface plancher net	SPT	78 résidente	70 m2/résid		5460	Surface plancher hébergement	SPH	79 résidents	46 m2/résid		3588	Solde de surface pour aménagement et autres						1872						Aménagements		78 résidents	16 m2/résid		1248	Places de parc			60 25 m2/pp		1500	Total nécessaire						4620						Surface constructible		CUS 1,2			5367	Total nécessaire						4620						747						2032
	Surfaces nécessaires																																																																																			
	Surface plancher net	SPT	78 résidente	70 m2/résid		5460																																																																														
Surface plancher hébergement	SPH	79 résidents	46 m2/résid		3588																																																																															
Solde de surface pour aménagement et autres																																																																																				
1872																																																																																				
Aménagements		78 résidents	16 m2/résid		1248																																																																															
Places de parc			60 25 m2/pp		1500																																																																															
Total nécessaire																																																																																				
4620																																																																																				
Surface constructible		CUS 1,2			5367																																																																															
Total nécessaire																																																																																				
4620																																																																																				
747																																																																																				
	Etablissement psycho-social médicalisé	Besoins de lits pour l'hébergement psychiatrique avérés dans la région			Terrain à bâtir permettant d'accueillir un tel bâtiment ou bâtiment capable d'être adapté.	A déterminer																																																																														
	CMS Vevey Est CMS Vevey Ouest CMS de La Tour	Difficulté d'accessibilité pour les bénéficiaires et les collaborateurs si la Rue du Collège devient piétonne.	2017 m2	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité d'accéder avec un véhicule jusqu'au locaux 20 places dont 5x 24/24 Ascenseur 	A déterminer																																																																															
H a u t	Maison pour les victimes de violence	<ul style="list-style-type: none"> Inexistence d'un lieu d'accueil pour femmes victimes de violence ds région Besoin exprimé par le réseau Postulat sur le sujet en attente de réponse 			10 chambres individuelles - salle de séjour avec cuisine - 2 bureaux de consultation	A déterminer																																																																														